

Communiqué de presse

Vote au Parlement européen du règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NGT) : la biodynamie continue de pratiquer une agriculture sans OGM !

Colmar, le 17 juin 2026

Le MABD critique la décision prise aujourd'hui par le Parlement européen concernant le règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NGT), qu'il considère comme une rupture avec le principe de précaution européen et un affront à la demande de transparence de la part de la majorité des consommateurs.

Aujourd'hui, une majorité de députés du Parlement européen a voté en faveur du «règlement NGT». Ce règlement supprime l'obligation légale d'évaluation des risques ainsi que l'obligation d'étiquetage sur les produits à destination des consommateurs pour les organismes créés à l'aide de nouvelles techniques de génie génétique (telles que CRISPR-Cas). Ces variétés, pourtant génétiquement modifiées, seront considérées comme des variétés "traditionnelles". Seules les industries semencières qui créeront des semences à partir de ces NGT auront une obligation d'étiquetage.

Le MABD considère que la décision prise aujourd'hui par le Parlement européen constitue une **rupture flagrante avec le principe de précaution européen**. En approuvant ce texte législatif, le Parlement ouvre la voie à une déréglementation de grande envergure des plantes génétiquement modifiées au sein de l'Union européenne.

Le Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique affirme que, plus que jamais, il continuera, comme tout le secteur bio, **de prôner et développer une agriculture sans aucun OGM**.

Jean-Michel Florin, porte-parole du MABD, commente la décision du Parlement :

*L'agriculture biodynamique restera fidèle à son origine en continuant de travailler sans génie génétique et en misant sur la nature et l'activation de ses processus pour **garantir la résilience** :*

- *face au changement climatique, en activant la capacité des sols vivants à absorber et stocker l'eau.*
- *face à la perte de biodiversité, en favorisant la diversité et les équilibres écologiques par l'aménagement du paysage.*
- *en matière de sélection végétale, car les sélectionneurs bio et biodynamistes ont démontré qu'ils peuvent créer des variétés résistantes dans les champs et pas en laboratoire.*

Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique

5, place de la Gare
68000 Colmar

contact@bio-dynamie.org / 03 89 24 36 41

www.bio-dynamie.org

Communiqué de presse

- *en tant qu'agriculture circulaire (c'est-à-dire indépendante vis-à-vis des engrais fossiles, des pesticides chimiques de synthèse et des aliments du bétail importés), l'agriculture biodynamique garantit aussi une plus grande souveraineté agricole et alimentaire.*

La décision prise aujourd'hui constitue un pas de plus vers un système agricole qui fait passer les intérêts d'une poignée de groupes mondiaux spécialisés dans les semences et les biotechnologies avant ceux des agricultrices et agriculteurs, des entreprises de transformation, des commerçants et des consommatrices et consommateurs. Elle ouvre la voie à de nouveaux brevets sur les caractéristiques naturelles des plantes, ce qui risque de faire tomber le marché des semences entre les mains d'une poignée de multinationales !

Cette concentration renforce la **dépendance de l'Europe** vis-à-vis des détenteurs de brevets et menace les nombreuses petites et moyennes entreprises de sélection en mettant en péril nos ressources alimentaires. Or la promotion de la **diversité des semences** est, face au changement climatique, une nécessité absolue.

Et le plus grave est que ce règlement réduit la **transparence des produits alimentaires** et la liberté de choix ! Les consommatrices et consommateurs ont le droit de savoir ce que contiennent les aliments qu'ils mangent et les boissons qu'ils consomment.

Pour le MABD, Jean-Michel Florin, porte-parole

jm.florin@bio-dynamie.org

07 84 02 64 64